



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mars 2006
Français
Original: anglais

Lettre datée du 22 mars 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous écrire pour faire suite à mon rapport du 3 janvier 2006 (S/2006/2) sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dans lequel je demandais au Conseil de sécurité d'approuver une augmentation de l'effectif de l'Opération correspondant à quatre bataillons, trois unités de police constituées et 100 agents de police, avec le double objectif d'améliorer la capacité de cette opération à assurer sa propre protection et de pouvoir apporter un concours effectif à la mise en œuvre des dispositions restantes des accords de paix, qui sont d'une importance critique pour l'organisation des élections d'octobre 2006.

Dans sa résolution 1652 (2006), le Conseil de sécurité a pris note de mon rapport et exprimé l'intention de maintenir à l'examen les tâches et les effectifs militaires de l'ONUCI, et en particulier de les revoir lorsqu'il examinerait mon prochain rapport sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), compte tenu de la situation en Côte d'Ivoire et au Libéria à ce moment. À cet égard, je souhaite attirer l'attention du Conseil sur l'évolution récente du processus politique en Côte d'Ivoire, dont j'estime qu'elle appelle un renforcement de l'ONUCI qui aille plus loin que l'arrangement provisoire par lequel le Conseil a autorisé le transfert à titre temporaire d'une compagnie d'infanterie de la MINUL à l'ONUCI.

Ces dernières semaines, les parties ivoiriennes ont pris un certain nombre de décisions importantes en vue de faire avancer le processus de paix. Le Premier Ministre, M. Charles Konan Banny, a confirmé que son gouvernement s'est pleinement approprié la feuille de route du processus de paix préparée par le Groupe de travail international. Il a convoqué à cette fin, le 9 février, un atelier des parties prenantes nationales pour identifier les mécanismes qui permettront de mettre la feuille de route en œuvre. Cet atelier a été suivi par une importante rencontre organisée par le Premier Ministre, qui a réuni à Yamoussoukro, le 28 février, le Président Laurent Gbagbo, l'ancien Président Henri Konan Bédié, l'ancien Premier Ministre Alassane Ouattara et Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces nouvelles.

À cette rencontre, les cinq dirigeants sont convenus que le dialogue entre états-majors des Forces armées de Côte d'Ivoire (FANCI) et des Forces nouvelles devait reprendre immédiatement pour préparer le processus de désarmement; que le processus d'identification et le processus électoral seraient menés en parallèle; et que la Commission électorale indépendante devait être reconstituée sur la base d'une représentation équilibrée des forces politiques.



Par la suite, les membres de la Commission électorale indépendante ont pris leurs fonctions le 7 mars, et ils ont transmis depuis au conseil des ministres un plan pour les opérations d'identification et d'inscription sur les listes électorales, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre de ces composantes essentielles du processus de paix.

D'autres développements encourageants ont eu lieu, comme l'organisation d'examens scolaires dans le nord de la Côte d'Ivoire pour la première fois depuis le début du conflit et l'arrivée à Abidjan, le 14 mars, du chef des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro, venu prendre son portefeuille dans le Gouvernement du Premier Ministre Banny.

Ces importants développements ont créé une amorce de dynamique qui, si elle se confirme, pourrait remettre le processus de paix sur ses rails. Il est par conséquent indispensable de renforcer suffisamment et rapidement l'ONUCI pour lui donner les moyens d'apporter son plein appui à la mise en œuvre de la feuille de route, ce qui rendrait possible l'organisation des élections d'ici à octobre 2006. À cet égard, l'ONUCI doit avoir les moyens d'apporter son plein appui à ce processus, y compris dans le domaine de la sécurité. J'engage donc le Conseil de sécurité à approuver les recommandations formulées dans mon rapport (S/2006/2).

Malgré ces développements encourageants, la situation sécuritaire reste précaire et pourrait se dégrader très rapidement, en particulier à Abidjan et dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Il est donc impératif de faire en sorte que, dans la période délicate qui s'annonce, la crédibilité de l'ONUCI ou du processus de paix lui-même ne puisse être menacée. Je crains de surcroît qu'une éventuelle détérioration de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire n'ait des répercussions sur le Libéria.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**
